

de la dernière dont il en eût neuf, mais trois seulement lui survécurent, savoir : deux filles, qui furent mariées, et un fils, nommé Jean comme lui, né en 1593.

Ce Jean III, quoiqu'il ne manquât pas de mérite, fut cependant très inférieur à son père ; il eût d'ailleurs des désagréments publics et particuliers ; une affaire de galanterie, que l'on traitait alors avec bien plus de gravité que de nos jours, le fit suspendre en 1630 du 200, dont il était membre depuis 1624, et il se brouilla avec ses deux fils aînés Jean Antoine & Samuel, à qui, par son testament, il ne laissa que leurs légitimes, faisant héritiers ses deux autres fils Jaques et Jean, mais ces Cadets ne sachant pas se conduire les deux aînés, qui leur étaient bien supérieurs à tous égards, vinrent à leur secours en rachetant d'eux les avantages que leur père avait voulu leur faire.

Ce même Jean III obtint en 1636, après le décès de Pierre Aubert, le titre et privilège d'imprimeur de la République et de l'Académie que ses descendants ont Conservé jusqu'en 1777.

Ce qui regarde la famille depuis notre Jean II se trouve dans sa descendance qui précède ces notices. Nous dirons seulement qu'en l'année 1726 (c'est à dire 140 ans après qu'il eût quitté Lyon) Jean-Jaques et Jean, petit-fils de son petit fils, y retournèrent sous de plus heureux auspices, y ayant acheté le fond de librairie de M.M. Anisson et Pomet<sup>1</sup> et obtenu de la Cour le privilège d'y négocier dont ils avaient besoin comme libraires protestants, privilège qui fut ensuite étendu en 1749 à leur fils. Ils y firent pendant plusieurs années le Commerce le plus étendu en librairie qu'il y eût en Europe, et qui augmenta encore par l'achat qu'ils firent, en 1749, du fond Deville, au moyen de quoi le Commerce des livres latins, en Espagne et en Italie, se trouva Concentré entre leurs mains, et ils l'exercèrent pendant 40 ans d'une manière brillante, jusqu'au moment où il commença à déchoir par l'abolition des Jésuites. Ensuite ceux de leurs fils à qui, par des partages de famille, les fonds en librairie étaient échus, n'ayant ni les

Jaques.

---

1. Posuel.